



Doc. 13387

16 janvier 2014

Application de la Convention des droits de l'homme pour protéger des criminels contre les expulsions

Question écrite n° 649 au Comité des Ministres

de M. Martin HENRIKSEN, Danemark, Groupe démocrate européen

M. Henriksen

Demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres estime-t-il opportun que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales serve dans certains cas à protéger, par exemple, les auteurs d'une infraction violente, des personnes ayant commis un viol, et d'autres individus du même genre, en empêchant leur expulsion de l'un des Etats membres?

